

Le communiqué du Conseil des ministres du 10 décembre 2014

Le Conseil des Ministres s'est réuni le mercredi 10 décembre 2014, au Palais de la République, sous la présidence de Son Excellence, Monsieur Macky SALL, Président de la République.

A l'entame de sa communication, le Chef de l'Etat a exprimé ses remerciements au Khalife général des Mourides, pour l'accueil exceptionnel réservé à sa délégation, à l'occasion de sa visite effectuée à Touba, les 04 et 05 décembre 2014, en prélude à la célébration de la 120ème édition du Magal.

A cet égard, il a adressé ses chaleureuses félicitations à la communauté mouride en ce moment de ferveur religieuse marqué par des prières pour la paix et la prospérité du Sénégal.

Abordant le point de sa communication portant sur le désenclavement intérieur, auquel il accorde une importance capitale, le Président de la République a demandé au Gouvernement de veiller à la mise en œuvre parfaite de la politique de désenclavement permettant la valorisation optimale des ressources et potentialités des territoires et l'amélioration du cadre de vie et des conditions d'existence des populations .

Dans cette perspective, le Chef de l'Etat a exhorté le Gouvernement à assurer l'exécution correcte du programme prioritaire de réalisation de pistes rurales, qui revêt une dimension stratégique dans le processus de développement durable du Sénégal, et à procéder au désenclavement des îles du Saloum et de la Basse Casamance.

Dans ce cadre, le Chef de l'Etat a salué l'arrivée des navires « Aguène » et « Diambogne », acquis par l'Etat, et qui contribueront, de façon significative, au désenclavement de la Casamance.

Le Chef de l'Etat a, par ailleurs, demandé au Gouvernement de renforcer l'installation des services publics sur tout le territoire national, en particulier dans les zones transfrontalières en vue d'assurer, à toutes nos populations, l'accès aux services de base et aux réseaux nationaux de communication et de télécommunication.

Abordant le point de sa communication relatif au fonctionnement des structures sanitaires, le Président de la République a magnifié la diligence avec laquelle le Gouvernement a finalisé le processus d'acquisition des ambulances, qui illustre la volonté de l'Etat d'améliorer l'équipement des structures de santé afin de faciliter l'évacuation des malades, surtout les femmes en travail.

A ce sujet, il a réitéré ses instructions relatives au fonctionnement adéquat des services d'urgence au niveau des établissements hospitaliers et indiqué la haute priorité qu'il accorde à la finalisation des travaux de rénovation, d'extension ou de modernisation de certaines structures de santé, à savoir :

- la Clinique gynécologique de l'Hôpital Aristide Le Dantec ;
- l'Hôpital pour Enfants de Diamniadio ;
- le Centre d'excellence de la Mère et de l'Enfant prévu dans l'enceinte de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar (UCAD) sur financement de la Banque Mondiale ;
- l'Hôpital « Dalal Jamm » ;
- l'Hôpital de Fatick et l'Hôpital de la Paix de Ziguinchor.

Au titre de son agenda, le Président de la République a fait part au Conseil de la visite d'amitié et de travail, effectuée, les 08 et 09 décembre 2014, en République gabonaise, au cours de laquelle, il a eu, avec le Président Ali Bongo Ondimba, des entretiens fructueux relatifs au renforcement de la coopération économique entre nos deux pays, matérialisés par la signature, entre les deux gouvernements, de trois (3) accords portant, respectivement, sur le Sport et les Loisirs, les consultations politiques et diplomatiques et la création d'un Comité de Suivi et d'évaluation des décisions de la grande commission mixte de coopération.

Le Président de la République a, également, informé le Conseil de la rencontre tenue avec nos compatriotes vivant au Gabon.

Le Premier Ministre a présenté une communication sur les activités gouvernementales en évoquant sa participation aux Assises de l'Entreprise, organisées par le Conseil national du Patronat (CNP), au cours desquelles, il a réaffirmé la place importante de l'Entreprise, notamment celle sénégalaise, considérée comme un levier stratégique dans le processus de transformation structurelle de notre économie, axe fondamental du Plan Sénégal Emergent.

Considérant que le développement économique et social ne peut être atteint sans un secteur privé national fort et dynamique, il a indiqué la mise en place d'un mécanisme favorisant, dans le respect de la réglementation, un meilleur accès des PME/PMI à la commande publique et d'un programme global de restructuration et de relance des entreprises en difficultés.

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Équipement rural a fait au Conseil le point de la campagne de commercialisation arachidière, après avoir rendu compte des propositions du Comité national interprofessionnel sur l'arachide (CNIA).

A la suite de sa communication, le Président de la République a confirmé le prix d'achat aux producteurs pour le montant de 200 francs CFA le kilogramme pour la présente campagne.

Le Chef de l'Etat a également demandé au Gouvernement de prendre les dispositions appropriées en vue d'accompagner l'ensemble des acteurs pour la réussite de la campagne, notamment par la mise en place d'un crédit de commercialisation.

Le Ministre du Tourisme et des Transports aériens, après avoir informé le Conseil de l'ouverture de la saison touristique, à Toubacouta, a fait le point sur les difficultés que traverse actuellement le secteur ainsi que les mesures d'urgence préconisées pour accompagner les professionnels du tourisme.

Le Ministre auprès du Président de la République en charge du suivi du Plan Sénégal Emergent (PSE) a présenté une communication portant sur le suivi de la mise en œuvre des activités du PSE.

Au titre des textes législatifs et réglementaires, le conseil a adopté :

§ le projet de Loi de Finances rectificative (LFR 2) 2014 ;

§ le projet de décret réglementant la sûreté des navires et des installations portuaire.

Au titre des mesures d'ordre individuel, le Président de la République a pris les décisions suivantes :

§ Monsieur Djiby DIOUM, Economiste, est nommé Secrétaire général de l'Agence nationale de la Maison de l'Outil du Ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat, poste vacant ;

§ Monsieur Boubacar DIALLO, Architecte, est nommé Inspecteur technique au Ministère du Renouveau urbain, de l'Habitat et du Cadre de Vie.